

Publié le 06 mars 2025

Temps de lecture : 2 minutes

## **Les douches sans ressaut, un élément majeur d'accessibilité des logements pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées : un guide publié par le ministère du Logement pour accompagner les professionnels dans leur mise en place**

- [Communiqué de presse](#)

Partager la page

- [Partager sur Facebook](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager sur X](#)
- [Partager l'adresse de la page par courriel](#)
- Copier l'adresse de la page dans le presse-papiers

Alors que le premier ministre présidera le 6 mars prochain le Comité Interministériel pour le Handicap, le ministère du logement continue à produire des avancées concrètes pour l'accessibilité des logements en faveur des personnes en situation de handicap.

Le ministère du logement publie ainsi ce jour un guide technique pour accompagner les professionnels dans la réalisation et l'installation de douches dite « sans ressaut » c'est-à-dire sans petite marche. Ce guide sécurise la réalisation de ces douches en listant des techniques éprouvées et les écueils à éviter notamment pour garantir l'étanchéité de la salle de bain.

Ainsi, depuis l'arrêté du 11 septembre 2020, l'aménagement d'une salle de bain accessible avec une zone de douche dont l'accès se fait sans ressaut ou avec une baignoire a été rendu obligatoire dans les maisons individuelles et les logements situés dans les bâtiments d'habitation collectifs au rez-de-chaussée ou à un étage desservi par ascenseur.

Ce guide a été conçu sous le pilotage de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

**Valérie Létard, ministre chargée du Logement :** « L'installation des douches sans ressaut est une première mesure de bon sens pour faciliter l'accessibilité des logements. Elle améliore la qualité d'usage des logements, limite les risques de chute et globalement profite à tous les occupants au-delà même des personnes en situation de handicap. Nous annoncerons au prochain Comité Interministériel pour le Handicap, d'autres mesures pour poursuivre sur ce sujet. »